

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2017

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 15 Votants : 17

Date de la convocation : 27/06/2017

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, CARITEAU J-P, COLIN A, COUTINHO V, MATHIEU M, RICHARD P-A, THIEBAUT M, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.

Monsieur Michel GEORGEL a été nommé secrétaire.

Absentes excusées : Emilie MAILLARD a donné pouvoir à Sébastien HACH

Sabine MANGEOL a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Absents : Daniel MOUGEL

Armelle SERVANCKX

Le lundi 10 juillet 2017 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 23 mai 2017,

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, à l'unanimité sauf mention contraire,

Entendu l'exposé relatif à la consultation pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire, par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'avis de marché,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société ELIOR (1 an renouvelable trois fois de façon expresse),

* **MAINTIEN** le prix de vente du ticket repas pour la cantine scolaire à 4,40 € pour les élèves (surveillance pendant la pause méridienne comprise) et le personnel de service et à 7,00 € pour les adultes (enseignants, intervenants...),

* **APPROUVE** le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Hadol (B.M.H), la charte internet et les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2017,

* **APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur du gymnase portant sur les nouvelles modalités d'accès,

Considérant la participation de deux équipes aux Championnats de France UNSS,

* **ACCEPTE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 50.00 € à l'Association sportive du Collège Camille Claudel de Xertigny,

* **DECIDE** d'inclure aux encaissements de la régie divers tous les règlements liés à la gestion de la bibliothèque (vente de cartes, pénalités de retard...) ainsi que la vente de clés d'accès au gymnase aux associations utilisatrices,

* **INSTITUE** une sous-régie à la B.M.H pour encaisser les produits votés,

Entendu les présentations faites par Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Adjointe,

* **APPROUVE** (14 pour et 3 abstentions) les dispositions relatives aux règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion du Compte Epargne Temps ainsi que les modalités de son utilisation par les agents communaux,

* **FIXE** la nature et la durée des autorisations d'absences exceptionnelles pour le personnel communal et précise qu'un complément pourra être apporté,

Dans le cadre de la promotion interne

* **DECIDE** la création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe et de 2 postes d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

* **ACCEPTTE** d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges afin d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,

Monsieur Michel GEORGE ne participant pas au vote,

* **APPROUVE** les classements et déclassements dans la voirie communale tels que présentés.

Informations et questions diverses :

Monsieur Sébastien Hach, Adjoint délégué, signale que la délégation à la commune pour l'organisation des transports scolaires a été reconduite par la Région Grand Est pour une année. L'organisation des rythmes scolaires est également reconduite à l'identique pour l'année scolaire 2017-2018.

Il précise que l'enquête auprès des parents relative à la mise en œuvre des NAP fait état de retours extrêmement positifs.

Attributions de subventions :

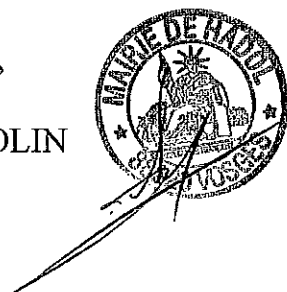
- Conseil Départemental des Vosges : 7 254 € pour la rénovation de la toiture de l'église
4 050 € pour la rénovation des courts de tennis
- Fonds de soutien à l'investissement public Local : 2 667 € pour la mise aux normes d'alarme incendie.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Hadol, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Roger COLIN



Le secrétaire de séance,

Michel GEORGE